



ENTREMONT LE VIEUX

Le conseil municipal vous informe ... n°3 Octobre 2014

Les Entremondants dans la Grande Guerre

Quelques 800 hommes de la vallée des Entremonts ont quitté leur terre d'origine pour partir au front. Dans le nord de la France, en Orient ou plus tard en Italie, ils ont affronté les conditions éprouvantes de la guerre. 163 n'ont pas revu leur vallée, tant d'autres sont revenus blessés, mutilés dans leur corps et dans leur esprit.

L'association « Mémoire des Entremonts » vous invite à venir à leur rencontre, par le biais d'une exposition uniquement consacrée aux soldats entremondants. Au travers des lettres envoyées à leurs familles, par les carnets écrits dans les tranchées, par les objets qu'ils ont ramenés du front, par les honneurs qu'ils ont reçus, c'est toute une vision très proche de la Première Guerre Mondiale qui est présentée ici.

Les enfants de l'école d'Entremont-le-Vieux se sont associés à cet événement en créant une pièce de théâtre. Sur scène, ils retracent, à partir de faits réels, la vie des habitants de Tencovaz. Des travaux des champs à la disparition des leurs, c'est ensemble qu'ils ont affronté cette longue épreuve de 4 ans.

Le cinéma des Entremonts propose une nuit du cinéma sur le thème de la Première Guerre Mondiale en projetant « les fragments d'Antonin » de Gabriel Le Bomin et « La vie et rien d'autre » de Bertrand Tavernier. Tout un programme sur les séquelles de la guerre chez les soldats et leurs familles.

Enfin, parce que ces hommes sont tombés pour notre liberté, un hommage leur sera rendu au monument aux morts de chaque commune, le mardi 11 novembre. La cérémonie d'Entremont le Vieux sera le point d'orgue de ce week-end de commémoration et nous invitons chacun à y participer, que le nom d'un membre de votre famille soit ou non gravé dans le marbre, ici ou ailleurs.

Programme du week-end de commémoration :

- *Exposition « les soldats des Entremonts » à la salle polyvalente :*
 - * Samedi 8 novembre 10h-18h
 - * Dimanche 9 novembre 10-18h
 - * Lundi 10 novembre 10h-12h
 - * Mardi 11 novembre 10h-18h (fermée durant la cérémonie au monument aux morts)
 - *Spectacle « 14-18 la guerre aux Entremonts » à la salle polyvalente :*
 - * Vendredi 7 novembre 20h
 - * Lundi 10 novembre 14h (répétition générale ouverte aux anciens et à leurs accompagnateurs)
 - * Lundi 10 novembre 20h
- Billets à réserver à l'école ou à Mémoire des Entremonts
- *Soirée « Nuit du cinéma » à la salle Notre Dame :*
 - * Samedi 8 novembre 20h30 : « les fragments d'Antonin »
 - * Samedi 8 novembre 22h : « la vie et rien d'autre »
 - *Commémoration au monument aux morts d'Entremont :*
 - * Mardi 11 novembre 10h45

Enquête sur l'installation d'une boulangerie à Entremont le Vieux

En encart dans ce numéro 3

Sommaire

Les Entremondants dans la Grande Guerre	p.1
Hiver 2014-2015 : le déneigement ...	p.2
Téléthon 2014	p.2
Les plantations le long du Cozon	p.3
Collecte des déchets médicaux	p.3
Un bel été pour le Musée	p.3
CNRACL : élections	p.3
Révision des listes électorales	p.4
Le ski club	p.4
La chasse	p.4
Offres d'emploi	p.4
Agenda	p.4

Mairie d'Entremont le Vieux

Le Bourg
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

Hiver 2014-2015 : Le déneigement

Le déneigement de la commune d'Entremont le Vieux sera confié cet hiver 2014-2015, comme le précédent, à plusieurs prestataires :

- Le CG73 pour la route départementale RD 912 ;
- La SARL OFFREDI TP pour la route départementale RD 45, les voies communales du Désert et parkings du foyer de fond et de la station (contrat entre CG73, commune et SARL OFFREDI) ;
- Le CG73 pour les voies communales des Gandys, de Tencovaz, de la Coche, de la Station du Granier (convention entre commune et CG73) ;
- La SARL Les fils de H BRON pour toutes les voies communales non citées dans les deux cas précédents (convention entre commune et SARL BRON) ;
- Les employés communaux pour les accès aux bâtiments communaux, les escaliers de l'auberge, les parkings, le cimetière et l'école dans Epernay.

Afin de favoriser la communication avec les différents prestataires et recueillir les remarques des Entremondants, il a été décidé de mettre en place des référents par secteur :

- La Coche : Jacques D'Hooghe (Tél. : 06-83-95-26-11)
- La Grennery : Michel Rey (Tél. : 06-74-53-17-67)
- Le Désert : Pierre Charquet (Tél. : 06-70-34-82-59)
- Le Grand Carroz : Laurent Levrot (Tél. : 06-61-94-29-76)
- Les Combes : Suzy Rey (Tél. : 06-72-82-35-30)



Quand la neige est là, le travail des conducteurs de chasse-neige est souvent perturbé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures. Aussi,

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse-neige :

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
- Sur les places du village et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;
- La taille des haies bordant les voies de circulation doit être effectuée à l'automne par les riverains ;
- La pose des « pare-neige » sur les toitures en bordure des voies publiques est obligatoire.

De plus :

- Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison et la neige tombée de son propre toit sur les voies publiques et les trottoirs;
- Il est indispensable d'équiper votre véhicule de pneumatiques spéciaux et d'avoir une paire de chaînes dans le véhicule à portée de main et que le conducteur sache les installer.
- ***Et puis, savez-vous que :***
- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite.
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou tout autre élément (boîte aux lettres ...) dont l'implantation n'est pas conforme, ne sera pas prise en charge par la commune.
- Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique ; de plus, vous êtes responsables si la neige de votre toiture ou de votre trottoir se retrouve sur la chaussée et crée un accident.

En respectant ces quelques précautions, pour le bien de tous, l'hiver ne vous apportera plus que des plaisirs...

Enfin, nous l'espérons !

Téléthon 2014

En prenant conscience du combat quotidien des malades et des familles et de leur courage, dès 2009, nous avons répondu à l'appel de la Coordination AFM 73 et nous nous sommes engagés pour leur apporter notre soutien **au moins une fois dans l'année**. Notre but est aussi que cette manifestation rassemble **toute la vallée des ENTREMONTS** fidèle à la cause depuis très longtemps.

En 2013 c'est la somme de 6852€ qui a été remise à la coordination pour les malades, les familles et la recherche. Le samedi 6/12/2014 nous vous donnons rendez-vous pour la manifestation de cette année. Les « petites mains » sont déjà au travail pour fabriquer des objets de décoration. Les vendeurs de « diots » se préparent : réservez-leur un bon accueil !...

De plus amples informations relatives au programme de la journée vous seront diffusées prochainement. Bienvenue à tous ceux qui voudraient grossir le noyau des volontaires.

Les plantations le long du Cozon... Qu'est-ce que c'est?

Vous avez sûrement remarqué les étranges filets bleus qui se trouvent le long du cours d'eau « Le Cozon ».... D'où viennent-ils ? Qu'est-ce que c'est ?

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) est en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Guiers. De ce fait, pour répondre aux différents enjeux du territoire (qualité de l'eau, préservation et restauration des milieux aquatiques, gestion des risques, sensibilisation...), le SIAGA formalise des actions dans le « Contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette » ; plus communément appelé Contrat de Rivière. Un contrat de rivière fixe des objectifs de travail divers et variés réalisés en parties sur le Guiers par le SIAGA.

Le Cozon, affluent du Guiers, fait partie de nos compétences. Nous suivons et réalisons les objectifs du contrat de rivière, notamment une action spécifique dénommée « Préservation du Peuplier noir indigène » (ainsi que d'autres essences inféodés aux milieux humides).

Le Peuplier noir indigène est une essence emblématique de nos fleuves et rivières. Il est jugé par l'Etat français comme étant « espèce prioritaire » à conserver. Au fil du temps des espèces hybrides sont apparues, faisant concurrence à l'espèce souche. Des mesures pour retrouver les souches génétiques de ces ancêtres de nos rivières ont été mises en œuvre afin de créer des boutures cultivables en pépinières.

Aujourd'hui, le SIAGA réalise des plantations d'essences endogènes des rivières, dont le Peuplier noir indigène. Des secteurs ouverts et avec peu d'arbres sont définis pour accueillir ces jeunes plants. Le Cozon répondant à ces attentes, des plantations ont été réalisées. Au fil du temps les filets se désagrégeront pour laisser libre croissance aux jeunes plants.

Pour plus de détails sur l'action « Préservation du Peuplier noir indigène » vous pouvez consulter sa fiche correspondante sur leur site internet : <http://www.guiers-siaga.fr/les-actions/entretenir-eau>



Collecte des déchets médicaux

La communauté de communes Cœur de Chartreuse a signé une convention avec un nouvel éco-organisme « DASTRI », qui prendra en charge les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Ainsi à partir du 1^{er} septembre 2014, les particuliers peuvent déposer leurs déchets d'activités de soins à risques infectieux à la déchèterie **n'importe quel jour, pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie.**

Un bel été pour le Musée de l'ours des cavernes

Le Musée de l'ours des cavernes a accueilli 7165 visiteurs au cours des mois de juillet et août 2014. Une belle fréquentation pour le musée d'Entremont-le-Vieux qui a proposé au cours de l'été une programmation culturelle diversifiée.

Les quatre spectacles proposés les mercredis soirs de l'été ont accueillis 186 personnes. C'est un public familial enthousiaste qui a assisté aux spectacles « La Marche de l'éléphant » de la Compagnie La Main Qui Parle, « Saga Botanica » de Yves Yger et « Préhistocontes » de Marie-Noëlle Le Ferrand. Le nouvel atelier terre mis en place cet été enrichit l'offre pédagogique du musée qui propose depuis plusieurs années différents ateliers préhistoriques (ateliers peinture, parure ou gravure). Ce sont 80 enfants qui sont venus modeler leur ours des cavernes en travaillant l'argile.



Enfin, l'exposition temporaire « Eves et rêves, la préhistoire au féminin », présentée jusqu'au 30 septembre 2014, a rencontré un vif succès. Le public est venu nombreux pour découvrir cette collection exceptionnelle de 160 moulages de vénus préhistoriques du monde entier datant de 26000 à 3000 ans avant notre ère.

D'octobre à avril, le musée est ouvert pendant les vacances scolaires (toutes zones confondues) tous les jours sauf les samedis de 14h à 18h.

Tél : 04.79.26.29.87.

Site internet : www.musee-ours-cavernes.com

CNRACL : élections

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2014. L'élection de ses membres a lieu du 20 novembre au 4 décembre 2014, soit par correspondance, soit par internet sur un site sécurisé.

L'instruction de vote et la liste électorale des retraités de la CNRACL d'Entremont le Vieux admis à la retraite avant le 2 septembre 2014 sont affichées en mairie pour que chacun des électeurs puisse vérifier son inscription ainsi que les modalités du scrutin.

Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral.

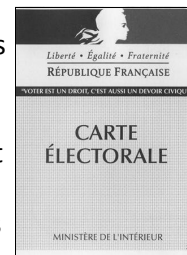
Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014.

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir.

Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2015



Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

- Carte nationale d'identité ou passeport français en cours de validité
- Justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.) avec vos nom et prénom et datant de moins de 6 mois) et dans le cas d'une personne hébergée, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale

Le ski club

Le SKI CLUB ENTREMONT LE VIEUX rassemble les jeunes skieurs de **la vallée des Entremonts et des alentours**, toujours plus nombreux chaque année (43 licenciés dont 36 skieurs de 5 à 20 ans).

Le ski Club s'est orienté vers la pratique du ski alpin de compétition à tous niveaux (débutants et confirmés).

Les jeunes skieurs sont encadrés par des personnes bénévoles, compétentes et très motivées (moniteurs et entraîneurs fédéraux, Brevet d'Etat « moniteur de ski »), qui permettent à tous les jeunes de pratiquer durant la saison hivernale le plaisir de la glisse.

Les cours de ski ont lieu le samedi ainsi que le mercredi pour les plus grands, et durant les vacances scolaires. Ils ont lieu le plus souvent dans nos deux stations, le Granier et le Désert.

En cas de manque de neige, nous organisons des déplacements dans des stations environnantes.

En maintenant un club de ski à Entremont-le-Vieux, les nombreux bénévoles souhaitent maintenir la tradition du ski alpin dans cette commune, et faire partager le plaisir du ski aux enfants qui le souhaitent.

- A noter:**
- Repas moules frites le samedi 22 novembre 2014
 - **Inscriptions au SKI CLUB le samedi 29 novembre 2014**

Renseignements : Armelle PERRIN 06.68.77.68.29 ou sur www.skiclub-entremontlevieux.fr



La chasse



La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour la Savoie du 14 septembre au 11 janvier 2015 au soir. Les jours de chasse sont différents dans les différentes communes :

- * Dimanche, Mercredi et Samedi à Entremont le Vieux
- * Dimanche, Lundi, Mercredi et Samedi à Saint Pierre d'Entremont
- * Dimanche, Lundi, Mercredi et Jeudi à Corbel

Offres d'emploi pour la saison d'hiver 2014-2015

La commune d'Entremont le Vieux recrute pour les stations du Désert et du Granier du personnel saisonnier: des permans pour le Désert et le Granier et un dameur pour la station du Granier

Les candidatures devront être adressées à la Mairie d'Entremont le Vieux impérativement avant le 15 novembre 2014

« Entremont le Vieux

Le conseil municipal vous informe... »

est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

Directeur de la
publication :
Jean-Paul CLARET

Responsable de la
publication :
Jacques D'HOOGHE

Comité de rédaction :
Cellule communication

Tirage :
400 exemplaires

AGENDA

**Du vendredi 7 au mardi
11 novembre 2014**

Week-end de commémoration de la
Grande Guerre

Mardi 11 novembre 2014, 10h45

Commémoration au monument
aux morts

Samedi 22 novembre 2014

Repas moules frites du Ski Club

Samedi 6 décembre 2014

Téléthon